





## Article 6 : Clôture de la Liste de Naissance

La Liste de Naissance sera automatiquement clôturée à l'arrivée du terme de celle-ci, soit 6 mois après la naissance de l'enfant.

Le Bénéficiaire (Futurs parents) peut également clôturer sa Liste de Naissance de façon anticipée s'il en fait la demande.

Dès la clôture de la Liste de Naissance, le Bénéficiaire (Futurs parents) recevra une ou plusieurs carte(s) cadeau dont la valeur représente 10% du montant global de la Liste de Naissance, hors soldes et promotions et hors textiles enfants et maternité Orchestra et Prémaman.

Cette carte cadeau sera délivrée immédiatement et sera valable 12 mois après la clôture de la Liste. Par ailleurs, un état complet de la Liste de Naissance pourra être remis au Bénéficiaire (Futurs parents).

Dans l'hypothèse où une part de la Participation libre, inscrit dans votre Cagnotte, ne serait pas utilisée, deux possibilités sont laissées au Bénéficiaire (Futurs parents) :

1. Le Bénéficiaire (Futurs parents) dépense immédiatement en magasin Orchestra-Prémaman le montant restant.
2. Le Bénéficiaire choisit de recevoir l'intégralité du montant via un avoir édité en magasin, sans bénéficier des 10% susvisés. Cet avoir sera valable 6 mois dans le magasin qui l'aura édité.

## Article 7 : Données personnelles

Afin d'ouvrir la Liste de Naissance, le Bénéficiaire (Futurs parents) devra fournir un certain nombre d'informations personnelles : son Numéro de carte Club, prénom, nom de famille, adresse de messagerie, adresse postale et numéro de téléphone, auxquelles il pourra avoir accès à tout moment et apporter des modifications en ligne. Pour l'utilisation du service en ligne, le Bénéficiaire devra créer un compte via un mot de passe personnel. Si le bénéficiaire a créé une liste de naissance en magasin, il pourra y accéder en utilisant son numéro de carte Club et le code postal renseigné lors de la création de sa carte Club en magasin. Orchestra s'engage, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, à garantir la sécurité et la confidentialité de ces données. En outre, ce traitement fera l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Les données personnelles ainsi collectées ne feront l'objet d'aucun traitement non consenti par le Bénéficiaire (Futurs parents) et les Proches.

## Article 8 : Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments figurant sur le Site Internet Liste de Naissance, qu'ils soient visuels ou sonores, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle détenus par Orchestra. Ainsi, le Bénéficiaire (Futurs parents) ou ses Proches ne sauraient en aucun cas les copier, reproduire, republier, télécharger, poster, transmettre ou distribuer à quelque fin que ce soit. Cependant, un téléchargement de ces éléments reste possible dès lors que le Bénéficiaire (Futurs parents) ou ses Donateurs (Proches) n'en fassent qu'une utilisation strictement personnelle et non commerciale et qu'ils ne les modifient en aucune façon.

## Article 9 : Responsabilités

Orchestra s'engage à veiller au bon fonctionnement du Site Internet Liste de Naissance. Cependant elle ne saurait être tenue responsable des conséquences liées aux systèmes informatiques et à l'utilisation d'Internet et notamment des ruptures de service, intrusions extérieures ou présence de virus informatiques. Les photographies ne sont pas contractuelles. La responsabilité d'Orchestra ne saurait être engagée en cas de clôture prématurée de la Liste de Naissance. En outre, la responsabilité d'Orchestra-Prémaman ne saurait être engagée en cas de survenance d'un cas de force majeure dont l'extériorité, l'imprévisibilité et l'irrésistibilité rendraient l'exécution de ses obligations impossible.

## Article 10 : Intégralité

Il est convenu que dans l'hypothèse où l'une des clauses des Conditions Générales s'avérerait nulle et non avenue, cela ne remettrait pas en cause la validité des autres dispositions des Conditions Générales.

## Article 11 : Règlement des litiges

Le Site Internet Liste de Naissance et les Conditions Générales ainsi que tout litige qui pourrait en découler seront soumis au droit français. Le tribunal du lieu de résidence du défendeur sera compétent pour trancher lesdits litiges, conformément aux règles de procédure civile.



**En cas de questions sur votre LISTE DE NAISSANCE, vous pouvez nous contacter**

Par email : [ln@orchestra-premaman.com](mailto:ln@orchestra-premaman.com)

Par téléphone :

du lundi au vendredi de 9h00 à 18H00

- depuis la France : 04 99 51 56 40
- depuis la Belgique : 02 430 15 79

**Le Bénéficiaire (Futurs parents) reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation du service Liste de Naissance, et déclare les accepter sans réserve.**

Fait à .....

Signature du (des) Bénéficiaire(s)

le .....

.....